



## Qu'est-ce qu'une bande riveraine?

Une bande riveraine, c'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

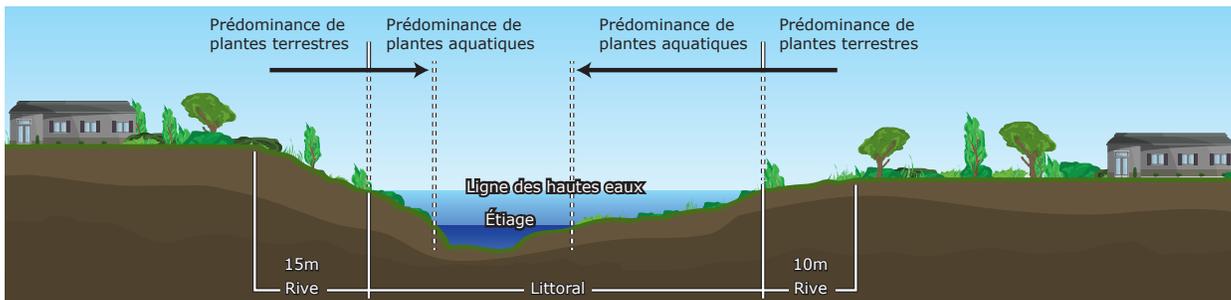


## Quels rôles remplit-elle?

- Stabilise vos berges;
- Filtre les polluants;
- Absorbe les éléments nutritifs qui nourrissent les algues bleu-vert;
- Réduit le ruissellement;
- Réduit l'érosion de votre terrain;
- Procure des habitats et de la nourriture pour la faune;
- Contribue à la santé du milieu aquatique;
- Augmente la diversité végétale et animale;
- Préviend des inondations;
- Protège des vagues et des grands vents;
- Réduit l'ensablement et le coût des travaux.



**Érosion:** dégradation de la partie superficielle des sols par le vent, la pluie, la glace et l'eau en mouvement.



**La bande riveraine présente plusieurs avantages pour les riverains.**

D'après la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, sa largeur se situe entre 10 à 15 mètres minimum, tout dépendant de la pente du terrain.

Pour être efficace, la bande riveraine doit être composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres natifs du Québec.

## Pourquoi favorisent-on la préservation et l'aménagement de bandes riveraines?

Parce que la rive remplit de nombreux rôles nécessaires au bon fonctionnement d'un plan d'eau et que la majorité de nos interventions en milieu aquatique ont lieu dans la rive et la partie du littoral près de la rive.

**Rive:** bande de terre qui borde un plan d'eau.

**Littoral:** zone aquatique qui s'étend de la ligne des hautes eaux vers le centre d'un plan d'eau.





# La bande riveraine

Saviez-vous que ...

Les rives des cours d'eau ou des lacs non navigables et non flottables du Québec furent protégées à partir de 1888 par la réserve des trois chaînes qui attribuait à l'État provincial la propriété d'une bande riveraine d'environ 60 mètres. La réserve automatique d'une bande riveraine avait pour but de faciliter la pêche et de préserver l'environnement et les habitats fauniques. Aucun ouvrage de construction ne pouvait y être fait sans l'autorisation de l'État. La réserve des trois chaînes fut abolie en 1987 et la propriété de la bande riveraine fut «dévolue» aux propriétaires riverains.

- Choquette (2008-09) -

## Que puis-je faire pour aménager une bande riveraine chez moi?

Il y a deux manières de vous créer une bande riveraine. Le plus simple est de laisser aller la nature en cessant de tondre la partie de votre terrain qui longe un lac ou un cours d'eau (consultez votre municipalité pour connaître les distances à respecter). Cette action plutôt passive appelée **renaturalisation** a l'avantage d'attribuer à la nature le soin de choisir les végétaux de la future bande riveraine. De cette façon, les espèces qui s'implanteront seront bien adaptées aux conditions du milieu que l'on retrouve chez vous. L'autre méthode est la **revégétalisation** de la rive. Contrairement à la renaturalisation, il faut mettre la main à la pâte et planter herbes, arbustes et arbres natifs du Québec.



**Plus les rives sont végétalisées, plus les lacs et cours d'eau sont protégés!**

### Attention

Dans le cas où des travaux majeurs d'aménagement sont nécessaires ou pour solutionner une problématique particulière, il est préférable de contacter un spécialiste ou votre OBV local.

Pour connaître les types d'espèces recommandées en bande riveraine, référez-vous au *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec*, produit par la FIHOQ et l'AQPP. Les lectures complémentaires à la fin de cette fiche vous donnent le lien pour consulter ce Répertoire.



**La bande riveraine n'obstrue pas nécessairement la vue sur le plan d'eau.**



# La bande riveraine

## Attention aux espèces envahissantes!

Plusieurs espèces végétales qui ne proviennent pas du Canada ou qui proviennent d'une région du pays extérieure au Québec (non indigènes) se sont propagées dans notre province. Souvent accidentellement introduites ici par les humains, elles peuvent nuire à notre santé, à l'environnement et à l'économie. Si les circonstances le permettent, ces espèces peuvent se disperser et s'intégrer dans de nouveaux habitats, les envahir et perturber les milieux naturels.

### Espèce exotique envahissante:

Espèce qui s'est propagée (à cause de l'activité des humains) au-delà de son aire de répartition naturelle, dans de nouvelles régions.

- SCF 2010 -

Voici une liste de 20 espèces de plantes exotiques considérées envahissantes que l'on retrouve au Québec. **Ne les tolérez ni en bande riveraine, ni sur votre terrain ou dans l'eau!**

Pour de l'information supplémentaire sur les plantes présentées, référez-vous aux *Lectures complémentaires* à la fin de cette fiche.

Alpiste roseau  
Berce du Caucase  
Butome à ombrelle  
Cabomba de Caroline  
Châtaigne d'eau  
Dompte-venin noir  
Dompte-venin de Russie  
Élodée du Brésil  
Faux-nénuphar  
Hydrille verticillé

Hydrocharide grenouillette  
Kudzu  
Myriophylle à épi  
Nerprun bourdaine  
Nerprun cathartique  
Petite naïade  
Potamot crépu  
Roseau commun  
Renouée japonaise  
Salicaire pourpre



Renouée japonaise

## La bande riveraine, ce n'est pas tout!

Il est faux de croire que la préservation ou l'aménagement d'une bande riveraine est l'unique solution visant à améliorer la qualité des plans d'eau. **La bande riveraine doit être aménagée en complément à d'autres actions respectueuses de l'environnement** dans l'ensemble du bassin versant.



**La bande riveraine ne constitue pas une solution de rechange!**



Il est important que vous adoptiez de bonnes pratiques lors de l'aménagement de votre propriété, et ce, en continu. Ces pratiques passent par une gestion efficace de l'eau qui circule sur votre terrain, par un bon emploi des techniques et des produits destinés à entretenir votre terrain ou votre résidence, par votre vigilance face aux espèces envahissantes et par votre information sur les sujets en lien avec le fait de vivre au bord de l'eau. **Chaque riverain doit faire sa part pour protéger son lac ou son cours d'eau.**



Tous les intervenants (résidentiel, commercial, industriel, agricole, etc.) d'un bassin versant sont responsables de la qualité d'un plan d'eau mais vous êtes les premiers affectés lors d'une problématique (ex: algues bleu-vert). **Agissez** tout en montrant l'exemple et **conservez une bande riveraine!**



# La bande riveraine

## Les autres aussi font leur part...

Voici quelques exemples d'actions entreprises par les autres milieux afin de protéger les plans d'eau.

**Milieu agricole:** aménagement de bandes riveraines près des cours d'eau, respect de normes sur les lisiers (période d'épandage et quantité entreposée), aménagements hydro-agricoles\* (gestion du ruissellement et de l'érosion), programme Prime-Vert\*, etc.

**Milieu municipal:** aménagements de bassins de rétention, de toits verts et de jardins de pluie, perméabilisation des sols, mise aux normes des installations septiques désuètes ou défectueuses, programme d'élimination des raccordements inversés, etc.

**Milieu industriel:** certifications environnementales, fondations pour l'environnement et l'eau (ex: Fonds Naya), recyclage et traitement à l'interne des eaux usées, pratiques durables en bordure des plans d'eau en milieux forestier et minier, etc.

**Milieu commercial:** produits biodégradables et sans phosphates, équipements d'épuration autonome certifiés, projets commerciaux soumis au BAPE, certifications environnementales, etc.

**Milieu horticole:** création d'espaces verts (ex: jardins de pluie, toits-terrasses), amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien, etc.

\* Voir les lectures complémentaires

**Vous n'êtes pas les seuls à faire des efforts.**



Toit vert



Bande riveraine en milieu agricole, nouvellement aménagée



## Bonnes pratiques du riverain pour la préservation d'un milieu sain

- Évitez de planter des espèces exotiques envahissantes, même si elles sont jolies;
- Circulez hors de la bande riveraine avec de la machinerie, des VTT, etc.
- N'employez pas d'engrais dans la bande riveraine et évitez de fertiliser les zones près de celle-ci;
- Employez des produits biodégradables et sans phosphates;
- Restreignez la largeur de l'accès au plan d'eau;
- Aménagez des allées sinueuses plutôt que droites;
- Privilégiez les surfaces perméables (gravier, pelouse, végétaux, etc.);
- Contrôlez le ruissellement des eaux de pluie;
- Conservez une bande riveraine;
- Laissez pousser la végétation dans l'eau;
- Laissez faire la nature!

**Pour obtenir des renseignements supplémentaires, contactez votre OBV local.**



Bassin de rétention

**Phosphate-free**  
Dishwasher Detergent  
Détergent pour lave-vaisselle  
**sans phosphates**



# La bande riveraine

## Références

CHOQUETTE, Catherine. *Analyse de la validité des règlements municipaux sur les bandes riveraines*, (2008-09) 39, Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (R.D.U.S.), pp. 261-328.

Clubs conseils en agronomie, *Plan d'aménagement de bandes riveraines*, [www.clubsconseils.org/accueil/affichage.asp?B=783](http://www.clubsconseils.org/accueil/affichage.asp?B=783)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), <http://www.mddep.gouv.qc.ca/>

Service canadien de la faune (SCF), (2010) *Faune et flore du pays: les espèces exotiques envahissantes au Canada*, [http://www.hww.ca/hww2\\_f.asp?id=220](http://www.hww.ca/hww2_f.asp?id=220)

Union St-Laurent Grands Lacs (2009) *Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes*, [http://www.rspee.glu.org/recherche\\_espece/liste\\_des\\_especes.php?milieu=tous](http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/liste_des_especes.php?milieu=tous)

Union St-Laurent Grands Lacs (2010) *Villes vertes Eau bleue: guide d'introduction à la gestion écologique des eaux de pluie*, 65 p. [http://www.glu.org/sites/default/files/Guide\\_VillesVertesEauBleu\\_31mars2010.pdf](http://www.glu.org/sites/default/files/Guide_VillesVertesEauBleu_31mars2010.pdf)

## Photographies

- Photo 1: CAPSA, 2002
- Photo 2: Nadège Doyon, 2010
- Photo 3: GROBEC, 2010
- Photo 4: CAPSA, 2002
- Photo 5: OBV Côte-du-Sud, 2010
- Photo 6: Comité de l'environnement du Lac Roxton (CELR), 2006
- Photo 7 (Salicaire pourpre): Nadège Doyon, 2010
- Photo 8: COBARIC, 2010
- Photo 9: GROBEC, 2010
- Photo 10: auteur inconnu, 2010
- Photo 11 (toit vert): Nadège Doyon, 2010
- Photo 12 (bassin de rétention): Nadège Doyon, 2010

**Rédaction:** Nadège Doyon

**Illustrations:** Sylvain Arel, [www.arelgraph.com](http://www.arelgraph.com)

**Révision scientifique:** Yvon Richard, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction du suivi de l'état de l'environnement.

Jacques Labrecque, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction du patrimoine écologique et des parcs.

## Lectures complémentaires

Union St-Laurent Grands Lacs (2009) *Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes*, [http://www.rspee.glu.org/recherche\\_espece/liste\\_des\\_especes.php?milieu=tous](http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/liste_des_especes.php?milieu=tous)

FIHOQ et AQPP (2008) *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec*, [http://www.fihq.qc.ca/Repertoire\\_vegetaux\\_couleur.pdf](http://www.fihq.qc.ca/Repertoire_vegetaux_couleur.pdf)

MAPAQ (2009) *Programme Prime-Vert*, 42 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/32F6530C-9A4F-4CA7-8ECC-3CF48AFEB875/0/PrimeVert.pdf>

### Fiches descriptives d'espèces envahissantes:

*Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes*, Union St-Laurent Grands Lacs (2010), [http://www.rspee.glu.org/recherche\\_espece/liste\\_des\\_especes.php](http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/liste_des_especes.php)

**Guide de plantes exotiques envahissantes**, Nature-Action Québec et Union St-Laurent Grands Lacs:

Cet été, surveillez votre jardin...on y trouve peut-être des plantes exotiques envahissantes, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Depliant\\_Internet\\_reduit\\_encoreplus.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Depliant_Internet_reduit_encoreplus.pdf)

L'Alpiste roseau, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Alpiste%20roseau.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Alpiste%20roseau.pdf)

Le Butome à ombrelle, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Butome%20ombelle.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Butome%20ombelle.pdf)

La Châtaigne d'eau, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Chataigne%20d%27eau.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Chataigne%20d%27eau.pdf)

L'Hydrocharide grenouillette, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Hydrocharide%20grenouillette.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Hydrocharide%20grenouillette.pdf)

Le Myriophylle à épi, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/images/stories/textes\\_pdf/Myriophylle%20a%20epi.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/images/stories/textes_pdf/Myriophylle%20a%20epi.pdf)

La Renouée japonaise, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Renouee%20japonaise.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Renouee%20japonaise.pdf)

Le Roseau commun, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Roseau%20commun.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Roseau%20commun.pdf)

La Salicaire pourpre, [http://www.nature-action.qc.ca/nature\\_action/pdf/Evee/Salicaire%20pourpre.pdf](http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Salicaire%20pourpre.pdf)

### Aménagements hydro-agricoles

<http://www.robvq.qc.ca/guides/cyanos/agricole>

Partenaire financier

Avis de responsabilité concernant les sites externes : les liens hypertextes constituent seulement une proposition de contenu complémentaire au présent document. Ainsi, le ROBQ n'endosse ni ne désapprouve le contenu des pages citées, lorsqu'elles appartiennent à des sites tiers. De plus, le ROBQ ne pourra être tenu responsable des liens brisés concernant ces pages si elles sont modifiées.

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec

